

# DEMOCRATIE-INFO

LA LIBERTÉ D' EXPRESSION NE S' USE QUE QUAND ON NE S' EN SERT PAS. N° 103 11e Année ISSN 1253-4706

*Le bulletin bimestriel de SOS Démocratie aux Comores*

janvier– février 2008 1,5 euros ou 300 F Comoriens

## RETABLISSEMENT DE L'INTEGRITE TERRITORIALE DES COMORES FAIT SES 1 ères VICTIMES A ANJOUAN: LA FRANCE JOUE DOUBLE JEU

Éditorial par Abdou Rahamane AHMED, président de SOS Démocratie Comores

Nous apprenons que les diverses batailles entre l'armée comorienne aidée par certains pays amis (Tanzanie, Soudan et Sénégal, etc.) et les forces rebelles anjouanais dirigées par le président autoproclamé Mohamed Bacar auraient faites des dizaines de victimes.

Les autorités françaises, comme à leur habitude, jouent le double jeu. Officiellement, ils soutiennent les autorités comoriennes pour faire respecter « l'intégrité territoriale » et « les recommandations de l'Union Africaine » mais officieusement certains réseaux françafricains auraient poussé aux rebelles anjouanais de tenir leurs positions jusqu'au-boutistes ou suicidaires des autorités de fait de cette île.

Comment se fait-il que les réseaux français violent fréquemment l'embargo instauré par l'Union africaine par l'intermédiaire de l'île comorienne de Mayotte sous occupation française ? En mettant sous presse notre bulletin, nous apprenons qu'un hélicoptère en provenance de cette île est tombé dans la région de Sima à Anjouan. Les trois passagers dont deux seraient des militaires français seraient sortis indemnes de cette chute. C'est une violation flagrante de l'espace aérien comorien et fait partie des manœuvres de déstabilisation de notre pays. Les autorités françaises voudraient faire échouer l'intervention de l'armée comorienne à Anjouan afin d'empêcher les revendications des Comores sur le retour de Mayotte aux Comores. L'Africaine du Sud qui était considérée comme « pays ami » se serait ralliée aux positions françaises pour des raisons politiques ou géostratégiques.

Les opérations d'incursions de l'Armée Nationale de Développement (A.N.D) auraient occasionné des combats avec les Forces de Gendarmerie Anjouanaises (FGA) et auraient provoqué plusieurs dizaines des victimes près de la plage de la ville de Moya. Des civils, considérés comme sympathisants ou proches du président comorien auraient été également arrêtés arbitrairement, détenus illégalement, torturés, brûlés ou même tués par des éléments de la FGA ou de leurs milices. Plus le temps passe, plus les « gendarmes anjouanais » mettent des cagoules pour arrêter des gens dont certains membres de la famille du président Sambu pour les amener dans les lieux clandestins. La réponse de la FGA face à l'AND semble être principalement de « tuer en représailles ».

Les actions des forces armées des pays amis africains visant à intervenir pour protéger les civils et pacifier cette île éprise de paix prennent du temps. Il y aurait des tractations avec l'État Major de l'armée comorienne et le cabinet du président sur la conduite des opérations. Ce retard est dommageable face aux dérapages de la FGA. Nous craignons des vengeances de certaines familles des victimes de la FGA contre les rebelles anjouanais.

La paix ne pourra être rétablie d'une manière définitive, ni le droit à la vie respectée, tant que les coupables d'actes de haine anti-comoriens ou séparatistes, de tortures ou d'exécutions extra-judiciaires n'auront à répondre de leurs délits devant la justice comorienne. Ces coupables doivent être jugés et condamnés selon les règles d'équité internationalement connues.

Directeur de la publication: ALI Damir      Codirecteur de la publication : AHMED Abdou Rahamane

Comité de rédaction: AHMED Abdou Rahamane, Mohamed HACHIM, AMIR Salim,  
ABDEREMANE Naoufal, ALI Damir Tél : 06 61 60 18 50 ou 06 60 11 81 90

Imprimerie : HORLOGE COPIE – 3 Rue BRANTOME -75003 Paris

Commission Paritaire: 1001G 79034 SOS DÉMOCRATIE – Ligue 92 – 2 rue de BEZONS 92000 NANTERRE

E-mail: [SOSDemocratieComores@orange.fr](mailto:SOSDemocratieComores@orange.fr)

**INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES**

**12 janvier:** Six personnes dont Omar Ahmed dit Galela, cousin du président Ahmed Abdallah Sambi, Monsieur Nassor Nafion et Chamou ont été arrêtés et torturés par les Forces de la Gendarmerie Anjouanaise. Ils ont subi des tortures et ont subi de mauvais traitements. L'état de santé de Chamou se serait dégradé.

Ces personnes sont arrêtées dans le cadre de l'enquête ouverte par les autorités de fait de l'île d'Anjouan suite à l'incendie de la nuit du 8 au 9 janvier de trois véhicules. Ces personnes seraient toujours détenus dans des conditions horribles par les milices de Mohamed Bacar à Tsembehou.

Demandez au président de fait d'Anjouan Mohamed Bacar d'ordonner la fin des tortures et des mauvais traitements, la libération de ces détenus comme aucune preuve n'a été retenue et de ne pas les utiliser comme « boucliers humains » dans le conflit qui l'oppose aux autorités comoriennes et à la communauté internationale.

\*\*\*\*\*

**8 février:** Taoufic Djalimou, jeune comorien de 19 ans est tabassé par un groupe de délinquants dans la cité des Iris à Marseille. Il a succombé à ses blessures particulièrement d'hypothermie à 32e degrés.

Une deuxième victime, un jeune homme de 26 ans, elle aussi frappée violemment, est sortie de l'hôpital le lendemain. Les secours avaient été alertés par un riverain intrigué de voir un corps transporté par une quinzaine de personnes. D'après l'avocat de sa famille, ces deux jeunes ont refusé « la loi du gang ». Le premier aurait été soupçonné d'avoir des relations avec la cité voisine dont habitait le deuxième jeune homme.

Demandons à la police française de mener l'enquête jusqu'au bout. Les éventuels coupables doivent être jugés selon les règles d'équité internationalement reconnues.

\*\*\*\*\*

**13 février:** un mercenaire français du réseau Bob Denard surnommé Jean Pierre se trouverait à l'île comorienne de Mayotte sous administration française.

Dans une période où l'armée comorienne se prépare pour rétablir l'ordre à Anjouan, la présence de cet affreux dans l'île de Mayotte laisse présager une nouvelle déstabilisation de notre pays.

\*\*\*\*\*

**19 février:** Nadiati SOIMADDINE, une femme de 32 ans originaire du village de Bambao Mtsanga (Anjouan) a succombé à ses blessures suite aux tortures infligées par les Forces de Gendarmerie Anjouanaise dirigées par le président de fait de l'île d'Anjouan. Elle a été particulièrement brûlée sur ses cuisses et derrière.

Les gendarmes ont voulu arrêter également son mari qui aurait pris la fuite. Ils sont reprochés d'être des partisans du président des Comores A.A Sambi.

**Imrane Sidi, un homme de 33 ans originaire de Mutsamudu a été également torturé et brûlé sur les mains et les pieds. Il est actuellement hospitalisé à l'hôpital de Hombao.** Il lui est reproché de critiquer le président de fait d'Anjouan.

Nous avons diffusé une ACTION URGENTE pour signaler que ces tortures dont certaines provoquent des décès peuvent être considérés comme coupables de ces assassinats. Les coupables doivent être jugés selon les règles internationalement reconnues. Les familles des victimes devraient être également dédommagées.

**Fin février, Attoumani Mohamed Mdéré, professeur d'Éducation physique a eu les bras cassés par les forces de Gendarmerie Anjouanaise (FGA).** Il lui est reproché d'être un opposant aux responsables de fait d'Anjouan.

**Du 24 au février:** selon le journal de l'île de La Réunion, un dangereux mercenaire nommé Moustaphali Amédiani de père comorien et de mère indienne a séjourné à l'île de La Réunion du 24 au 27 février 2008.

Il a sévi comme mercenaire au Tchad, en Côte d'Ivoire et au Mali. Il a participé au génocide du Rwanda et fut condamné par le tribunal international avant d'être libéré.

Nous nous demandons pourquoi les autorités françaises laissent circuler un homme dangereux qui risquerait d'aller donner un coup de main aux rebelles anjouanais.

\*\*\*\*\*

**SANS COMMENTAIRES...SANS COMMENTAIRES...SANS COMMENTAIRES...SANS COMMENTAIRES..**

**«... les charognards » (allusion aux journalistes de la presse écrite française)...qui «veulent la peau de Nicolas Sarkozy »...Comme s'il était déjà mort !**

Extrait d'une intervention de RAMA YADE, secrétaire d'État français aux Droits de l'homme repris par le journal *Le Canard enchaîné* du 13 février 2008.

## DÉCLARATION N° 4 DE LA (FCDH) SUR LA SITUATION A ANJOUAN

La Fondation Comorienne des Droits de l'Homme (FCDH), fidèle à ses principes fondamentaux et valeurs, continue à croire qu'une solution négociée aurait été l'idéal pour un règlement durable de la crise anjouanaise.....

La Fondation Comorienne des Droits de l'Homme (FCDH) **salue** la patience de son Excellence le Président Sambu et l'oreille attentive qu'elle porte à la communauté internationale.

La Fondation Comorienne des Droits de l'Homme (FCDH) **salue et remercie** la communauté internationale pour les multiples efforts qu'elle déploie vainement dans un espoir louable d'aboutir à une fin négociée du règne tyrannique d'Anjouan.

La Fondation Comorienne des Droits de l'Homme (FCDH) **condamne sans réserve** les exactions et la poursuite de la politique d'humiliation notamment les abus sexuels dont sont victimes quotidiennement hommes et femmes à Anjouan.

La Fondation Comorienne des Droits de l'Homme (FCDH) **s'indigne** contre l'attitude arrogante de ce qu'on appelle les autorités de fait d'Anjouan pour leur entêtement et leur volonté manifeste d'amener l'île triangulaire vers le chaos en refusant toutes propositions de la communauté internationale qui auraient permis une sortie de crise sans préjudice pour Anjouan et les anjouanais .....

La Fondation Comorienne des Droits de l'Homme (FCDH) **exige** à ce que Mohamed Bacar et ses lieutenants civils et militaires soient considérés comme responsable du déclenchement d'une guerre fratricide au cas d'un débarquement à Anjouan.

La Fondation Comorienne des Droits de l'Homme (FCDH) **demande** à ce que Mohamed Bacar et l'ensemble des membres figurant sur la liste des « 145 » soient traduits devant un tribunal international à l'exemple de celui d'Arusha.....

La Fondation Comorienne des Droits de l'Homme (FCDH) **condamne** sans réserve les certains soit disant cadres de la société civile d'Anjouan qui flirtent avec les tortionnaires pour sauver selon leurs lâches dires, leur pauvre peau .....

La Fondation Comorienne des Droits de l'Homme (FCDH) **s'interroge** sur le bien fondé des préparatifs soit disant humanitaires que les autorités françaises mènent dans l'île comorienne de Mayotte pour soit disant accueillir les anjouanais qui fuiraient les combats lors d'un éventuel débarquement à Anjouan alors que les mêmes autorités coloniales continuent de refouler quotidiennement le plus souvent par des procédés pas très catholiques les mêmes anjouanais .....

La Fondation Comorienne des Droits de l'Homme (FCDH) **appelle** la communauté internationale à appuyer les autorités nationales dans toute solution visant à rétablir la paix et l'autorité d'une manière juste et durable sur l'île comorienne d'Anjouan.

La Fondation Comorienne des Droits de l'Homme (FCDH) **renouvelle sa sympathie** à la population meurtrie d'Anjouan et leur demande encore une fois de ne pas abdiquer devant le tyran et ses milices.

**Fait à Fomboni le 28 février 2008**

**Le Président National FCDH**

**Mohamadi Nansuri Riziki**

**Tél : (269)720829/320829 Email : riziki57@yahoo.fr**

# JOURNAL Masiwa Mané N°20 de février 2008

## EDITORIAL

Le droit du sol encore...

Le secrétaire d'État français à l'outre-mer, Christian Estrosi a envisagé de présenter bientôt une loi pour faire en sorte que "tout enfant né de parents en situation irrégulière à Mayotte ne puisse plus réclamer la nationalité française". Si cela devient effectif, ce serait une violation de ce droit républicain appelé "droit du sol" qui permet aux enfants nés sur le "territoire français" de pouvoir bénéficier de la nationalité française.

M. Estrosi, qui est candidat à la Mairie de Nice, envisage ainsi d'appliquer des positions défendues par Jean-Marie Le Pen depuis longtemps. Comme l'avait évoqué un de ses prédécesseurs, François Baroin en 2005, l'île de Mayotte deviendrait ainsi un "laboratoire" pour tester une fois de plus cette politique ségrégationniste avant de la généraliser en France. Le Premier ministre, François Fillon, confirme que son secrétaire d'État n'a fait qu'évoquer "un débat ancien". Un ballon d'essai pour séduire l'électorat de l'extrême droite français !

Nous rappelons que l'île de Mayotte constitue selon les résolutions des Nations Unies une partie intégrante du territoire comorien.

La France occupe illégalement cette île et viole d'une manière flagrante l'intégrité territoriale des Comores. C'est ainsi que le statut de Mayotte reste ambigu au sein de la République française depuis 1975, comme l'indique cette nouvelle polémique provoquée par le gouvernement français.

Il y a donc une solution simple que les autorités françaises peuvent prendre actuellement pour éviter d'avoir de nouveaux français originaires des Comores. Il suffit de respecter les résolutions des Nations Unies et des autres Organisations internationales qui demandent depuis trente ans le retour de Mayotte dans l'ensemble comorien. Leur problème de "droit du sol" ou de "droit du sang" serait réglé une fois pour toute.

Une fois de plus, nous sommes surpris par le silence des autorités comoriennes sur les initiatives françaises à Mayotte alors qu'on nous avait dit qu'une commission de hauts responsables comoriens et français pourraient discuter du règlement de la question de l'île comorienne de Mayotte, en dehors de l'ONU.

« ÉCHO DES ILES COMORES », c'est chaque Samedi de 19 h 30 à 21 h sur 106.3 FM. C'est une information libre et des passages musicaux. Sur INTERNET: [www.rfpp.net](http://www.rfpp.net)  
RETROUVEZ CETTE ÉDITION ET LES PARUTIONS ANTERIEURS SUR [www.comores-online.com/sos-democratie](http://www.comores-online.com/sos-democratie)

\*\*\*\*\*

ABONNEZ - VOUS au bulletin DÉMOCRATIE INFOS

Nom.....Prénom.....Adresse.....  
.....Code Postal.....Ville.....

OUI, je m'abonne au bulletin DÉMOCRATIE INFO pour une année et je joins un chèque de 15 € à l'ordre de SOS DÉMOCRATIE.

Fiche à renvoyer à : SOS DÉMOCRATIE COMORES LIGUE 092 Centre Culturel FRANCO-COMORIEN : 2 rue DE BEZONS 92000 NANTERRE

Association de Défense des Droits de l' Homme

Bulletin publié à 500 exemplaires